

# DOCTORANT.ES DE TOUT L'OMP ! SYNDIQUONS-NOUS !



**Aucun de nos droits n'a jamais été donné. Chacun d'entre eux a été successivement arraché par nos luttes !** Depuis quelques années, nos conditions de travail se détériorent, nos métiers se précarisent, nos conquêtes sociales sont constamment attaquées. **Il est urgent pour les travailleuses et les travailleurs de s'organiser !** Les doctorantes et doctorants ne font pas exception à la règle. **Doctorant.es, syndiquons-nous !** Formons-nous ! Pour nous défendre, pour lutter contre les discriminations, **pour consolider le rapport de force !**

## VICTOIRES CGT !

✓ En moins de 2 ans, le collectif CGT doctorant.es a arraché aux universités **23 000 €** de salaires non-payés aux vacataires !

✓ Répercussion de l'augmentation de 3.5% du point d'indice de 2022 pour tous les contractuel.les !

La LPR (loi majoritairement décriée, précarisant le financement de la recherche), prévoyait de 2021 à 2023 une **revalorisation** de la **rémunération minimale** des **nouveaux contrats doctoraux**, laissant **sur la touche** les **doctorant.es déjà sous contrat** et creusant des **écarts** de salaires de **plusieurs centaines d'euros** entre doctorant.es.

✓ La CGT a obtenu l'harmonisation vers le haut des salaires des doctorant.es de Météo-France dès 2022 et de tous les doctorant.es en 2023 !

# REVENDEICATIONS !

Nos revendications reprennent en grande partie celles déjà établies par le collectif CGT doctorant.es.

- Obligation pour les encadrant.es de suivre des formations à l'encadrement et contre les VSS.
- Prise en charge des frais d'inscriptions à l'université et CVEC par les laboratoires.
- Ouverture massive de postes de maître.sses de conférence et de chercheur.euses.
- Harmonisation des subventions cantine.
- Valorisation des formations syndicales par des heures de formation doctorale.
- Mensualisation des vacances et remboursement des frais de transport (prévu par la loi).
- Rémunération des heures de surveillance d'examen et de correction des copies.
- Restriction des recours aux vacances à des interventions ponctuelles et non pérennes.
- Bascule des doctorant.es vacataires sur le régime des DCCE\*.
- Augmentation du nombre de postes de DCCE\*.

\*Doctorant.e Contractuel.le  
Chargé.e d'Enseignement

# SE SYNDIQUER A L'OMP :

**Je suis sur le site de  
Météo-France !**



[syndicat.cgt@meteo.fr](mailto:syndicat.cgt@meteo.fr)

**Permanence : mardi midi au local**

**(rdc cantine)**



**J'ai une bourse de  
l'Université !**



[secretaire.cgt.tlse3@free.fr](mailto:secretaire.cgt.tlse3@free.fr)

**Permanence : mercredi de 13h à 15h**

**bat 2a étage 2**



**Je suis doctorant.e  
CNRS ou IRD !**



[contact@sntrs-cgt31.fr](mailto:contact@sntrs-cgt31.fr)

**Permanence : mardi après-midi à**

**la DR14 CNRS**

